



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRENEES  
ARRONDISSEMENT D'ARGELES GAZOST

## COMMUNE DE SAINT-PÉ-DE-BIGORRE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 mars 2026

#### DELIBERATION 04 FIN – Compte Financier Unique 2025 - Budget communal

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le **4 mars 2026**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. le Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : 12

Votants : 13

Absents : 2

**Présents** : M. BEAUQUESTE, Mme TOUSTARD, M. DEMASLES, Mme PLAGNET, M. TUO, Mme BERGE, Mme CAZENAVE, M. FRANCIN, M. GUILLENTEGUY, Mme LATAPIE-ARRIHOUIL, M. LORIOT DE ROUVRAY, M. SIRE

**Absents** : M. BOUREAU, Mme ESTRADE,

**Pouvoirs donnés** : Mme ESTRADE donne procuration à Mme TOUSTARD,

**Secrétaire de séance** : Georges TUO

**DELIBERATION 04 FIN – Compte Financier Unique 2025 - Budget communal**

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération 11 octobre 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu le décret N° 2025-1428 du 30 décembre 2025 relatif à la généralisation du compte financier unique et à l'harmonisation du cadre budgétaire et comptable des collectivités territoriales, de leurs groupements et de leurs établissements ;

Vu l'avis de la commission des finances ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 de la commune de Saint-Pé-de-Bigorre ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, hors présence de Monsieur le Maire, à l'unanimité**

- Approuve le Compte Financier Unique 2025 de la commune de Saint-Pé-de-Bigorre
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

**Secrétaire de séance**  
**G. TUO**

**Le 13 mars 2026**

**Le Maire,**

**JC. BEAUQUESTE**